

Direction de la future Unité Mixte de Service « France cohortes »

Contexte

Depuis 2011 et la première vague du programme Investissements d'avenir, le paysage national de la recherche en santé publique s'est structuré autour de grandes cohortes de haut niveau scientifique, qui peuvent être en population générale ou se concentrer sur des pathologies spécifiques. Ces grandes cohortes nationales avec leurs bio-banques associées sont maintenant bien implantées dans le paysage de la recherche en santé publique et ensemble elles constituent une infrastructure de recherche largement ouverte aux chercheurs et aux collaborations industrielles et internationales. Désormais, plusieurs éléments de contexte sont à prendre en compte pour structurer les efforts faits par ces cohortes et leurs tutelles respectives : un important enjeu réglementaire, avec la récente mise en application du règlement général à la protection des données (RGPD) et avec les obligations de sécurité imposées à ces outils pour les apparier aux bases médico-administratives, et notamment aux données du Système national des données de santé (SNDS) ; la nécessité d'un Système d'Information (SI) mettant à disposition des ressources informatiques et de stockage des données adaptées aux besoins des utilisateurs, et enfin des besoins substantiels en métiers et compétences associées pour gérer et exploiter au plan scientifique ces cohortes.

C'est dans ce contexte que l'Inserm et ses partenaires universités et EPST¹ ont décidé de porter une initiative forte de mutualisation de solutions et de moyens (France cohortes), pour appuyer ces grands outils avec notamment :

- Une solution d'hébergement et de mise à disposition des données dans un cadre sécurisé conforme aux référentiels de sécurité SNDS grâce à une infrastructure de haute technologie avec des outils à l'état de l'art permettant de garantir la sécurité, la maîtrise des données et de documenter la conformité RGPD de façon systématique et centralisée.
- Une unité mixte de service (UMS) nationale proposant des fonctions supports transversales aux cohortes et des fonctions métiers spécifiques, permettant de faire bénéficier les cohortes de compétences inexistantes ou insuffisamment développées dans leurs effectifs, et, en s'appuyant sur la solution SI, de garantir ainsi la viabilité de ces infrastructures.

Missions et responsabilités

Le directeur ou la directrice sera en charge du pilotage et de l'animation scientifique de l'UMS, en interaction constante avec les responsables et chefs de projets des cohortes des unités de recherche et en lien étroit avec les instances de gouvernance et tutelles de l'unité. Il/elle rapportera ses activités et celle de l'UMS aux directeurs des instituts thématiques santé publique et technologies pour la santé.

L'UMS sera composée, à terme, d'un effectif cible de 30 personnes couvrant les différents domaines d'appui aux cohortes : gestion de projet, démarche qualité, data management, biostatistique, expertise juridique, collections biologiques...

Le périmètre d'appui de cette UMS couvrira 10 grandes cohortes à son lancement, et devra à terme évoluer pour

¹ Périmètre de lancement de l'UMS : Inserm, Ined, Université Paris Sud, Sorbonne Université, Université de Paris, Université de Versailles Saint-Quentin

fournir des services aux autres cohortes portées par les institutions partenaires.

Dans un contexte de création de structure (création de l'UMS au premier semestre de l'année 2020), les missions du poste de direction de l'UMS se déclineront autour de deux axes principaux :

1/ Le lancement et la structuration de l'UMS, qui nécessiteront des actions fortes en matière de :

- Contribution à la conception du SI.
- Coordination des interactions entre les cohortes et le Health Data Hub.
- Définition et organisation de la gouvernance de la structure.
- Conception du modèle économique lié au fonctionnement de l'UMS.
- Identification des besoins métiers prioritaires, des plans de recrutement et de développement RH.

- Répartition des moyens entre les fonctions supports centrales/mutualisées et les fonctions spécifiques justifiant la mise à disposition de moyens auprès d'une ou plusieurs cohortes.
- Implantation dans les locaux dédiés à l'UMS.

2/ Le pilotage et le fonctionnement de l'UMS pour :

- Organiser, animer et coordonner l'activité de l'ensemble de l'équipe support et des personnels ingénieurs et techniciens placé sous la responsabilité du responsable de l'UMS. A ce titre, veiller à ce que les activités de chacun soient précisément définies en lien avec les responsables scientifiques de chaque cohorte.
- Garantir le bon fonctionnement du schéma d'ensemble de l'UMS.
- Assurer la mise en place et le développement de l'UMS et veiller à la cohérence de ses activités en fonction des besoins exprimés par les cohortes.
- Assurer le pilotage et la gestion de l'ensemble des moyens humains, financiers et techniques alloués à l'UMS en s'appuyant sur les instances de gouvernance. A ce titre, assurer le suivi de l'exécution du budget qui lui est délégué et veiller au respect de l'équilibre financier de la structure.
- Veiller à la bonne articulation entre les services rendus par le SI et l'UMS.

Compétences requises et expérience demandée

Connaissance approfondie dans le domaine de la santé publique et de l'épidémiologie, notamment de la recherche publique en France.

Connaissance en Data Management.

Capacité de pilotage de projets, de travail en réseau, de mobilisation de partenaires multiples.

Capacité d'analyse stratégique et de propositions de haut niveau.

Capacité de négociation et de communication.

Capacité d'organisation de travaux multiples et d'anticipation.

Expérience significative en matière de management et d'animation d'équipe.

Anglais indispensable.

Les candidats doivent pouvoir démontrer des compétences en pilotage et administration de la recherche et une bonne connaissance des enjeux et problématique de la recherche en santé publique et des outils de recherche épidémiologique, notamment des cohortes. Ils/elles doivent avoir des capacités managériales avérées, notamment pour la direction d'équipe, ainsi que pour le montage et la gestion de projets et avoir fait preuve d'un sens élevé du service rendu et du dialogue avec les utilisateurs, notamment scientifiques.

Il est attendu des candidats à la direction qu'ils présentent un projet pour la création de l'UMS, prévue en 2020, et son développement d'ici à 2024.

Une connaissance de l'environnement institutionnel de la recherche en santé et notamment en santé publique est impérative. Des facultés d'ouverture à toutes les problématiques du projet de création d'une UMS (informatique, réglementaire, scientifique, RH, finances) sont souhaitables.

Une expérience significative (>10 ans) dans le milieu de la recherche est attendue et une formation initiale ayant abouti à l'obtention d'un doctorat (ou diplôme d'ingénieur) est indispensable pour postuler.

Voie de recrutement : Mobilité interne, détachement ou voie contractuelle de niveau CR, DR, IR

Mode de candidature :

Les candidats devront transmettre leur curriculum vitae détaillé, une déclaration de candidature développant leurs motivations, ainsi que le projet qu'ils /elles souhaitent mettre en place pour l'UMS avant le **15 décembre 2019**.

Devront y figurer également :

Pour les fonctionnaires : l'indice majoré et le régime indemnitaire

Pour les contractuels : les prétentions salariales

Les candidatures sont à adresser à : recrutement.drh@inserm.fr sous la référence DUMS-201904

Calendrier Prévisionnel et modalité de sélection :

Les tutelles du projet vont constituer un comité de sélection qui examinera les candidatures et procédera aux auditions des candidats pré-sélectionnés. A l'issue de cette phase, une proposition de directeur sera effectuée à l'ensemble des tutelles, avant une décision conjointe.

Clôture de l'appel : 15 décembre 2019

Auditions des candidats retenus : Première quinzaine de janvier 2020

Prise de fonction : 1er mars 2020

Contacts :

Corinne ALBERTI (corinne.alberti@inserm.fr) et Franck LETHIMONNIER (franck.lethimonnier@inserm.fr)